

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2017 A 18h00 - VOUZIER
--

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et Mme Françoise PAYEN et, M. Tony BESANCON, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Claude DEBOURCES, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Jean Yves PIC, M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représentés : M. Claude ADAM donne pouvoir à M. Dominique CARPENTIER, M. Jacques BOUILLON donne pouvoir à M. Francis SIGNORET et M. Yann DUGARD donne pouvoir à M. Olivier GODART.

Absents non excusés : Mme Régine BRUSA, M. Vincent FLEURY et M. Ludovic PHILIPPE.

Personnel communautaire présent : M. Léo MAKSUD, Directeur Général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, M. Mathieu SANTERRE, responsable du service Environnement et Mme Clémence BREHAUX, Assistante de Direction.



M. le Président remercie les membres du Bureau communautaire de leur présence.



Mme MERCIER est désignée secrétaire de séance.



1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25/09/2017

M. Frédéric MATHIAS propose de modifier, en page 7 du compte rendu transmis aux membres du Bureau, la partie suivante : « M. Frédéric MATHIAS regrette que la comparaison 2016 / 2017 ne pourra être réalisée compte tenu du changement de période d'ouverture présentée. Il sera difficile dans ce contexte de mesurer l'impact économique du PAD sur le territoire. Il ajoute qu'Orange a développé un outil permettant de mesurer les retombées économiques sur un territoire », comme suit :

M. Frédéric MATHIAS souligne que la comparaison 2016 / 2017 ne pourra être réalisée compte tenu du changement de période d'ouverture présentée.

Par ailleurs, l'absence de données ne permet pas de mesurer l'impact économique du PAD sur le territoire. Il ajoute qu'Orange a développé un outil permettant de mesurer les retombées économiques sur un territoire. ».

Le Bureau communautaire APPROUVE le compte rendu de séance du 25/09/17, avec les modifications ci-avant présentées, à l'unanimité.

2) PARC ARGONNE DECOUVERTE

- *Tarifs 2018*

Suite à l'avis favorable de la commission Tourisme et Communication, dont les membres ont été saisis par mail en date du 23/10/2017, il est proposé de maintenir les tarifs 2018 à l'identique des tarifs de l'année 2017.

Il est également proposé de fixer :

- Tarifs réduits lors des vacances d'hiver, ainsi que les week-ends de décembre (7 € / adulte, 5 € / enfant)
- Tarifs réduits pour les scolaires venant à une période « basse » - tous les mois hors mai/juin/juillet : 7 € par enfant

Aucune remarque n'étant faite, le Bureau communautaire APPROUVE les tarifs 2018 tels que présentés ci avant, à l'unanimité.

- *Périodes et horaires d'ouverture 2018*

Conformément à la délégation qu'il détient, le Bureau est invité à délibérer sur les périodes d'ouverture pour l'année 2018 telles que proposées ci-après :

- Vacances d'hiver : du 10 février au 11 mars – tous les jours de 10h00 à 17h00.
- Période pleine : du 31 mars jusqu'à la rentrée de septembre, tous les jours de 10h00 à 18h00 en mars, avril, mai, juin, et de 10h à 19h en juillet août et septembre.
- En septembre/octobre : les mercredis, samedis et dimanches de 10h00 à 18h00.
- Vacances de la Toussaint : tous les jours de 10h00 à 18h00.

M. Léo MAKSUD indique que cette proposition a été approuvée par la Commission Tourisme et Communication saisie par mail le 23/10/2017.

La période d'ouverture pendant les vacances de Noël sera définie en septembre/octobre 2018.

M. Frédéric MATHIAS demande s'il sera envisageable d'ouvrir le Parc Argonne Découverte entre le 12 et 30 mars si la météo est favorable.

Mme Karine ODIENNE précise que la responsable du Parc, Anne FREZARD propose de fermer durant cette période, à l'instar d'un grand nombre d'autres parcs, compte tenu de la faible fréquentation.

Le Bureau communautaire DECIDE de fixer les périodes et horaires telles que présentées ci-dessus, à l'unanimité.

3) COMMUNICATION : Evolution de la charte graphique

M. le Président propose aux membres du Bureau de reporter ce point à la prochaine réunion prévue le 4 décembre 2017 afin que la commission Tourisme et Communication puisse remettre un avis au préalable.

4) NOUVELLES COMPETENCES : STRATEGIE A DEFINIR

M. le Président souhaite ouvrir une discussion sur les compétences à venir visant à définir une stratégie ;

- Compétence Eau et Assainissement

Le Président rappelle que la prise de compétence Eau et Assainissement n'avait pas été anticipée dans l'attente du positionnement du nouveau gouvernement. On sait aujourd'hui qu'il ne reviendra pas sur les dispositions de la loi NOTRE qui maintient cette compétence à titre optionnel du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, et qui la rend obligatoire pour les EPCI au 1^{er} janvier 2020.

Il précise également que le gouvernement n'est pas revenu non plus sur la compétence Eaux pluviales qui reste intégrée à la compétence Assainissement.

La compétence devenant obligatoire au 1^{er} janvier 2020, il est de la responsabilité des élus intercommunaux de se poser la question d'une prise de compétence anticipée. L'intérêt est de pouvoir mutualiser avec le SSE (personnel et locaux).

Il souhaiterait connaître l'avis des membres du Bureau quant à cette date.

M. Tony BESANCON souhaiterait savoir quelle est la différence de DGF si la compétence est exercée à titre optionnel ou obligatoire ?

Le Président indique que la DGF n'est pas impactée. La compétence faisant partie dès 2018 des 12 compétences, dont au minimum 9 doivent être exercées par l'intercommunalité pour l'obtention de la DGF bonifiée.

M. Tony BESANCON demande si plus d'informations peuvent être données s'agissant du lissage du prix de l'eau. Idem pour l'impact vis-à-vis des gros consommateurs ?

Le Président répond que le bureau d'étude travaille actuellement sur le tarif de l'eau sur la base des données fournies par 50 collectivités compétentes (sur 60). Une simulation tarifaire pourra être présentée en début d'année 2018.

M. Jean-Pierre CORNEILLE informe les membres du Bureau que certaines communes ont délibéré défavorablement à la prise de compétence anticipée par la 2C2A.

M. Léo MAKSUD précise que ce type de délibération n'a pas de valeur juridique et que les communes devront délibérer à nouveau dans les 3 mois suivant la saisie par la Communauté de Communes.

M. Jean-Yves PIC indique qu'il avait cru comprendre un consensus sur la prise de compétence anticipée au 1^{er} janvier 2019 à la suite des réunions de secteur.

M. le Président rappelle que les perspectives de révision de la loi NOTRe avaient retardé les décisions. Il ajoute que la question du prix de l'eau pour les gros consommateurs sera la même en 2019 ou 2020. Quand bien même le SSE conserverait la compétence, il aura également à se positionner à ce sujet.

Mme Agnès MERCIER estime qu'effectuer le transfert de compétence de 95 communes n'est pas simple. Dans l'hypothèse où la 2C2A aurait cette compétence au 30/09/2019, la situation sera tendue au 1^{er} janvier 2020. Il n'y aura que mécontentement. Par ailleurs, elle indique que la trésorerie demande aux communes de fusionner le budget eau et le budget général dès 2018.

M. Léo MAKSUD indique que plus la compétence sera prise tôt, plus la 2C2A pourra négocier avec les services de l'Etat pour d'éventuels dispositifs transitoires.

M. Christophe MANCEAUX souligne les comportements étranges de certains SIAEP en matière d'investissement. Cette dynamique pourrait être cassée par la prise de compétence anticipée.

M. Michel MEIS, estime que le Syndicat du Sud Est est en droit de connaître l'état d'esprit de la 2C2A quant à cette prise de compétence : les aspects humains et techniques doivent être pris en compte.

M. Benoit SINGLIT, quant à lui, se pose la question de la période transitoire permettant un lissage des prix. La durée est-elle définie réglementairement ?

M. Léo MAKSUD indique que la durée n'est pas fixée par le législateur. On peut penser qu'il analysera le caractère raisonnable d'une période, qui est estimée à 8 / 10 ans.

M. Benoit SINGLIT : Si la compétence est anticipée au 1^{er} janvier 2019, cette année compte-t-elle dans la période de lissage ?

M. Léo MAKSUD répond que cela n'impacte pas la période de lissage. Le Président ajoute que la délibération devra précisément fixer ces points.

M. Benoit SINGLIT demande si les modalités d'exercice de la compétence Eaux pluviales sont connues.

Le Président répond que la réponse est toujours en attente mais a priori, ce serait à la commune de payer la part réelle même si elle n'exerce pas la compétence, tout comme actuellement pour l'électricité. Ce point demandant à être confirmé.

M. Benoit SINGLIT questionne sur le transfert du solde des budgets Eau à l'intercommunalité ;
M. Léo MAKSUD indique que les résultats des SIAEP reviennent à l'intercommunalité. S'agissant des budgets des communes, elles auront à délibérer sur leur devenir : transfert à l'intercommunalité ou retour sur le budget général.
M. Frédéric MATHIAS indique qu'il serait intéressant de connaître les soldes des budgets Eau des SIAEP et des communes.

M. Jean-Yves PIC demande si les prix différenciés sont appelés à disparaître ;
Le Président rétorque que cela relèvera de la stratégie de l'intercommunalité, étant souligné que le lissage est surtout important pour les gros consommateurs.

M. Frédéric MATHIAS interroge alors sur la tactique à adopter. L'argument financier que la 2C2A pourra avancer ne sera pas important pour les opposants. En proposant l'anticipation, il faut envoyer le signal que nous serons prêts.

M. Michel MEIS indique que le SSE a de bons outils, il est structuré et organisé et cela ne devrait pas poser de problème pour cette prise de compétence.

M. Benoit SINGLIT insiste sur la nécessaire gestion de proximité de cette compétence. Il est nécessaire de réfléchir à la collaboration Communes / intercommunalité.

Pour exemple, un « correspondant eau » pourrait être désigné dans chaque commune afin de garder une relation privilégiée locale avec les habitants ; En effet, il craint que certains élus ne s'y intéressent plus et que cela pose des problèmes vis-à-vis des habitants. Il cite la CC du pays Rethélois qui a conservé des maisons - relais qui renseignent la population sur les compétences gérées par l'intercommunalité.

M. le Président indique qu'un débat en groupe de travail sur la base de résultats de l'étude devra avoir lieu en début d'année, suivi d'un débat en Bureau et Conseil communautaire pour basculer au sein des conseils municipaux.

Une délibération du Conseil devra être prise fin du 1^{er} trimestre 2018 afin de pouvoir organiser les services rapidement.

M. Léo MAKSUD intervient en précisant qu'il est nécessaire de repenser le rôle et l'organisation de la Communauté de communes à l'aube de l'intégration de compétences de gestion à l'EPCI.

Après toutes ces remarques, les membres du Bureau communautaire DECIDE qu'il sera proposé au cours du 1^{er} trimestre 2018 au Conseil communautaire de prendre la compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2019 avec 21 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Compétence scolaire

M. SIGNORET indique que deux réunions de présentation et d'échanges ont eu lieu avec les maires, SIVOM / SIVU du territoire compétents en matière scolaire. A cette occasion, M. AVERLY, Président de la Communauté de Communes du Pays Rethélois et M. AUBERT, Vice-Président aux affaires scolaires et périscolaires ont fait leur retour d'expérience.

Les retours des collectivités compétentes en la matière sont plutôt favorables à une prise de compétence par l'intercommunalité. Aujourd'hui se pose la question de continuer la réflexion (mutualisation, impact, délais...).

M. Jean-Pierre CORNEILLE indique qu'il a été intéressé par le discours du Président AVERLY qui a mis en avant l'argument du projet éducatif du territoire. La 2C2A doit revoir sa communication et détacher parfois le gain de DGF à la prise de compétence.

M. Léo MAKSUD souligne que le gain de DGF permet de financer l'amélioration de la qualité du service.

Le Président explique également que cette prise de compétence nécessite un travail important en amont : état des lieux du territoire, les équipements, les conventions avec les communes...

M. Olivier GODART exprime le fait que les services à la population et les services de la 2C2A devront être fortement organisés. M. Léo MAKSUD précise que tout devra être repensé entièrement.

M. Benoit SINGLIT intervient en expliquant qu'il faudra voir dans quelles mesures la 2C2A pourra travailler avec les SIVOM/SIVU ainsi que les secrétaires de mairie. Chaque école à son propre fonctionnement et il va falloir faire en sorte d'essayer de conserver cela ; Il faut s'appuyer sur ce qui est déjà existant ; l'idée étant de s'appuyer sur des structures pilotes.

M. Frédéric MATHIAS souhaite que l'intercommunalité ait une vision stratégique des compétences qu'elle voudrait prendre. Il faut montrer aux communes qu'elles ne peuvent pas exercer des compétences générales et qu'il est de leur intérêt de transférer à l'intercommunalité. Il ajoute qu'on ne peut se plaindre de la passivité d'un territoire si on ne le rend pas actif.

Le Président indique qu'il faut réfléchir à ce qu'il est possible de faire, rappelant que d'ici 2020/2021 la question du scolaire et de la santé va se poser.

M. Léo MAKSUD ajoute que les services intercommunaux doivent être en mesure de suivre la mise en œuvre des décisions des élus.

M. Christophe MANCEAUX souhaite que les conseillers communautaires aient l'information.

A cela, M. Benoit SINGLIT estime qu'il est encore trop tôt pour communiquer dans la mesure où il est préférable de réfléchir ensemble à la façon d'améliorer le service.

C'est d'abord aux présidents-tes de syndicats de communiquer vers leurs délégués syndicaux.

Mme Agnès MERCIER informe le Bureau que les SIVOM / SIVU sont demandeurs de coopération avec l'intercommunalité car tous ne peuvent apporter le service qu'ils souhaiteraient.

Après ces multiples remarques, le Bureau DECIDE d'approfondir la réflexion quant à la prise de la compétence scolaire sans fixer de délai, à l'unanimité.

5) QUESTIONS DIVERSES

✓ 20 ANS DE L'INTERCOMMUNALITE

Mme Karine ODIENNE rappelle que la Commission Sport Vie associative Culture pilote l'organisation des 20 ans de l'intercommunalité. Pour cela, un groupe de travail Agents / élus a été créé. Elle rappelle qu'Oriane GUILLIN, apprentie en développement territorial est la référente de ce dossier puisqu'il s'agit de son sujet de mémoire.

Les objectifs sont rappelés ci-après :

- Créer et recréer du lien territoire/habitants et intercommunalité/habitants
- Etre un événement « cap » pour la Communauté : Revenir sur ce qui a été fait durant les années passées et exprimer ce qui se développera prochainement notamment en s'appuyant sur le projet de territoire. Tout cela permettra de donner une vision d'avenir pour le territoire.
- Donner de la visibilité à la 2c2a, faire ou refaire connaître les compétences de la 2C2A et ses actions, ses contributions
- Revaloriser l'ensemble des 6 territoires et leur diversité

La méthodologie :

- Cadre du projet proposé par le groupe de travail : durée, programmation, thématiques, animations, évaluation
- Validation des animations en commissions communautaires
- Validation en bureau et conseil communautaire

Les grands principes de l'événement :

La programmation doit être prête pour fin janvier 2018 maximum + Définition du budget

Durée de l'évènement : 6 mois

- Un événement de lancement et d'inauguration fin avril (Journée au PAD)
- Un événement de clôture en septembre/octobre (ex : une journée chouettes vergers / Fête des fruits)
- 1 thématique / mois, ponctuée d'animations

Les sujets généraux :

Sujets généraux	Thématiques d'animation associées	Mois
Vivre en Argonne Ardennaise	Services et population	Avril
Découvrir notre territoire	Patrimoine et nature	Mai
Préserver notre territoire	Habitat et écologie	Juin
Se divertir sur notre territoire	Culture, sport et loisirs	Juillet
Se nourrir et consommer sur notre territoire	Agriculture et économie	Aout
Développer sur notre territoire	Entreprises et économie	Septembre

Tous les mois seront dotés d'une thématique en lien avec les compétences de la 2C2A ou en lien avec les spécificités du territoire.

Certaines animations seront en continu : Vidéo et/ou exposition sur les compétences, les actions menées afin de montrer les apports de la 2C2A en 20 ans (pépinière d'entreprise, piscine, PAD, déchetterie ...)

M. Roland CANIVENQ précise qu'il est impératif que la programmation soit établie à fin janvier 2018.

M. Frédéric MATHIAS est perplexe quant au nombre d'élus volontaires pour travailler sur ce dossier.

M. Benoit SINGLIT rappelle qu'il est intervenu en conseil communautaire pour insister sur l'intérêt d'un tel évènement. M. Jean-Yves PIC souhaite intégrer le groupe de travail.

M. Benoit SINGLIT trouve qu'un projet sur 6 mois est ambitieux et s'inquiète de la visibilité de la 2C2A sur une telle période. M. Léo MAKSUD indique que 2 manifestations phares sont prévues : l'une en début de période et l'autre en fin de période.

Mme Agnès MERCIER précise que les communes vont être sollicitées afin de montrer à la population que cet évènement concerne tout le territoire.

M. Dominique CARPENTIER souhaiterait que les 95 communes du territoire de la 2C2A participent.

M. Roland CANIVENQ indique que les associations du territoire qui le souhaitent seront intégrées à l'évènement.

M. le Président, également maire de GRANDPRE/TERMES propose de lier un trail à cet évènement.

Il est précisé que les thématiques ne sont pas figées. Chaque commission communautaire sera saisie des animations qui la concernent directement de par la thématique. Par ailleurs, un point d'étape sera régulièrement établi auprès du Bureau.

M. le Président remercie les élus et les agents pour leur travail.

- ✓ **DECHETS MENAGERS:** Réorganisation des circuits de collecte suite aux nouvelles consignes de tri

M. le Président saisit le Bureau de la proposition de la commission Environnement, Déchets Ménagers, Eolien et Agriculture concernant la réorganisation des circuits de collecte. Cette dernière a en effet souhaité réfléchir à une collecte tous les 15 jours.

M. Mathieu SANTERRE, responsable du Service Environnement présente la réorganisation des circuits de collecte qui a été validé en commission Agriculture, Environnement en date du 18/10/2017.

ETAT ACTUEL :

- 8 circuits de collecte
- 3 véhicules de collecte :
 - 2 BOM de 26 tonnes
 - 1 BOM 19 tonnes (véhicule de secours)
- 2 chauffeurs titulaires
- 2 ripeurs titulaires
- 1 chauffeur-ripeur remplaçant
- Temps de travail maxi : 10 h + pause de 30 minutes
- 26 tonnes charge utile : 12 t
- 19 tonnes charge utile : 6,5 t
- Coût achat 26 t : environ 175 000 € ttc
- Coût achat 19 t : environ 162 000 € ttc
- Amortissement sur 6 ans

Pour 1 semaine de collecte actuelle :

- 55 tonnes collectées
- 1393 km effectués (72 436 km annuel)
- 2313 bacs vidés
- 25,3 % de taux de présentation
- Ripeur : 35 h par semaine
- Chauffeur: 37,5 h par semaine avec l'entretien

En gardant les tournées strictement à l'identique, il n'est pas possible de réaliser un passage toutes les 2 semaines = Dépassement des tonnages et du temps de travail légal (10 h par jour)

Proposition de la commission environnement :

Passage toutes les 2 semaines sauf pour Vouziers (1 passage par semaine) avec modification des tournées de collecte, mise en place d'une tournée spécifique gros producteurs, rattrapage des jours fériés obligatoires.

Semaine paire: Vouziers A, Vouziers B, Machault, Monthois, Grandpré, tournée spécifique pro

Semaine impaire: Vouziers A, Vouziers B, Le Chesne, secteur Vouziers, Buzancy, tournée spécifique pro

BILAN :

26 semaines paires : 1 404 heures de collecte et 26 000 km

26 Semaines impaires : 1 339 heures de collecte et 23 452 km

Soit au total 2 743 heures de collecte et 49 452 km

Pour cela, 2 BOM de 26 tonnes seront obligatoires, mais il n'y aura plus besoin de camion de secours.

Du temps disponible seraient dégagés pour les agents qui pourraient être affectés à d'autres missions (temps de travail effectif 35 h par semaine pouvant être modulé en fonction des périodes de l'année et des besoins du service) entretien divers, renfort en déchèterie...

Chauffeur : environ 5 h de disponible par semaine

Ripeur environ 9 h de disponible par semaine

Chaque agent travaillerait en moyenne 4 jours par semaine

Cela induirait donc la modification des jours de collecte et une tarification différenciée selon le lieu d'habitation.

Economie à court terme :

- Entretien : 1 véhicule en moins et une usure moins importante du matériel roulant : estimatif entre 15 000 € à 20 000 € par an
- Baisse du carburant : 10 000 € (tarifs du carburant à fin septembre 2017)
- Personnel : agent pouvant être orienté sur des travaux relevant du BG donc part en moins sur les OM : 10 000 €
- Économie potentielle de 40 000 € maximum, soit 2,2 €/hab/an

M. Mathieu SANTERRE précise que cette économie ne tient pas compte de la possible augmentation de la TGAP et/ou du coût de traitement.

Suite à cette présentation, M. le Président informe les membres du Bureau de son désaccord face à cette proposition ; En effet, l'économie qui serait réalisée est insignifiante (environ 20 cts d'€/mois / habitant). De plus, un passage une fois tous les 15 jours n'est pas suffisant pour certains

établissements comme les campings ou autre. Avoir un tarif différencié pour Vouziers et les autres communes va créer une inégalité vis-à-vis des usagers ce qui pourrait engendrer d'importants mécontentements. De plus, la qualité du service serait diminuée. Il rappelle que les résultats de la redevance incitative en Argonne ardennaise sont probants. Il souhaite que les habitants puissent continuer à sortir leur bac lorsqu'ils le souhaitent.

Pour toutes ces raisons, le Président propose de ne pas soumettre ce point au prochain Conseil communautaire et de maintenir les tarifs et le fonctionnement pour l'année 2018 identiques à cette année.

M. Philippe ETIENNE, Vice-Président de la commission concernée, indique que les élus ont fait cette proposition en tenant compte du fait que le passage du camion d'OM toutes les semaines est mal perçu par les habitants.

M. Frédéric MATHIAS estime intéressant d'avoir un argument tangible à opposer au passage tous les 15 jours.

M. Benoit SINGLIT estime qu'il serait préférable de saisir le conseil de ce point afin d'expliquer aux élus les avantages et inconvénients.

Mme Agnès MERCIER indique que les élus de la commission, qui ont remis un avis favorable à cette proposition, doivent être informés des suites données à celle-ci pour éviter les crispations.

Après débat, le Bureau remet un avis défavorable sur la proposition de réorganisation des circuits de collecte telle que proposée, souhaitant le maintien de la collecte des déchets ménagers à un rythme hebdomadaire (1 abstention – 20 voix pour le maintien)



L'ordre du jour prévisionnel du Conseil communautaire du 20/11/2017 est présenté.

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL DU Conseil Communautaire du 20/11/2017

1. POINT D'INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
2. POINT D'ETAPE SUR LE PROGRAMME LEADER SUR LE TERRITOIRE DE L'ARGONNE ARDENNAISE

M. le Président informe le Bureau de la démission de Mme Eva BADER qui est actuellement chargée de mission LEADER ; son contrat prendra fin le 30 novembre 2017.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 09/10/2017

4. URBANISME

- Prescription du Plan local d'urbanisme intercommunal
- Création à l'intérieur du PLU de Vouziers d'un site patrimonial remarquable et révision du site patrimonial existant

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Autorisation de dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018, pour le projet de construction d'un bâtiment pour la Fourmi Créative

M. le Président informe les membres du Bureau que ce point sera retiré de l'ordre du jour du Conseil du 20/11/17 car M. MEIER ne répond pas aux différentes sollicitations des services.

M. Frédéric MATHIAS s'étonne du fait qu'il ait été prévu de construire un bâtiment pour cette entreprise. Il précise d'ailleurs que les comptes rendus de commissions ne sont pas tous sur le site internet (en pages privées).

M. le Président indique que plus de 20 emplois sont en jeu et précise que la 2C2A détient la compétence Développement Economique. De ce fait, la 2C2A se doit d'essayer de soutenir les entreprises, qui plus est quand elles démontrent d'une bonne rentabilité financière. De plus, toutes les Communauté de Communes ont des outils économiques de ce type ; beaucoup d'entreprises cherchent des locaux.

M. Jean Pol RICHELET demande si les comptes de cette entreprise ont été vérifiés car il craint que cette entreprise dispose encore des moyens suffisants à la hauteur de ses besoins. M. Léo MAKSUD indique que les comptes sont corrects.

M. Olivier GODART estime que la 2C2A doit soutenir les projets de développement économique du territoire.

6. HABITAT

- Engagement dans le PIG Départemental

M. Léo MAKSUD indique que le programme d'intérêt général (PIG) départemental 2013/2017 comporte 2 volets (Habitat indigne + Lutte contre la précarité énergétique Habiter mieux) et est arrivé à échéance en mars 2017.

Il a représenté sur la période janvier 2014 / mars 2017 :

- 140 dossiers de subventions
- 2 748 188,66€ de travaux
- 1 430 951,28€ de subventions extérieures
- 70 000€ de subventions 2C2A

Le lancement fin 2016 d'une étude pré-opérationnelle par le Conseil Départemental avec le financement de l'Agence Nationale de l'habitat et des EPCI ardennais comportait 4 thématiques:

- Lutte contre la précarité énergétique
- Lutte contre l'habitat indigne
- Les logements vacants
- Adaptation des logements au vieillissement

Projet de PIG départemental

Maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental qui recrutera un opérateur avec 2 ingénieries disponibles

- L'ingénierie générale qui est le socle commun de participation au dispositif
 - Communication générale sur le dispositif
 - Repérage des situations
 - Réalisation des diagnostics
 - Montage des dossiers et suivi des travaux
 - Accompagnement des ménages
- L'ingénierie locale qui peut être à la carte par EPCI (permanence supplémentaire...)

Le coût estimé de l'ingénierie générale est de 650 000€ annuellement à l'échelle départementale dont:

- 415 346€ pour l'ANAH
- 110 000€ pour le Conseil Départemental
- 124 654€ pour les EPCI

La répartition financière pour les EPCI étant de 50% en fonction de la répartition selon le nombre de dossiers prévisionnels et 50% en fonction du nombre de logements du parc privé, soit un coût annuel estimé de 11 518€ pour la 2C2A,

Ce coût pouvant être revu à la baisse en cas de financement complémentaire de la CAF et/ou de la MSA.

Le coût de l'ingénierie locale est en fonction des prestations souhaitées et pris en charge intégralement par l'EPCI demandeur.

L'avis de la dernière Commission travaux / habitat est d'avoir recours à la seule ingénierie générale.

Ce dispositif permettra aux ménages de percevoir les subventions suivantes de l'ANAH :

Cibles annuelles	PB dégradation	PB énergie	PO dégradation	PO Autonomie (modeste)	PO Autonomie (très modeste)	PO Energie (modeste)	PO Energie (très modeste)	Copro fragiles PO/PB
Objectifs	1	1	4	4	10	17	36	0
Coûts moyens travaux	65 000 €	50 000 €	40 000 €	10 000 €	10 000 €	17 000 €	17 000 €	15 000 €
Taux Anah	30,00%	25,00%	50,00%	35,00%	50,00%	35,00%	50,00%	25,00%

+ intervention autres financeurs + EPCI ? + Conseil régional

PB = Propriétaires Bailleurs et PO = Propriétaires Occupants

Modeste et très modeste correspondent à des conditions de ressources définies au niveau national par l'ANAH

Engagement dans le PIG départemental

Il sera donc proposé au Conseil Communautaire de :

- APPROUVER l'engagement de la collectivité dans le futur Programme d'intérêt Général départemental
- CHOISIR le recours à l'ingénierie générale uniquement
- PRENDRE NOTE que le choix d'un financement complémentaire de la part de la Communauté de Communes sera étudié dans le cadre des orientations budgétaires après avis des Commissions Travaux-Urbanisme et Finances
- AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir.

M. le Président indique que ce nouveau dispositif sera un peu plus cher que le précédent projet.

7. RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES :

- Autorisation de signature d'un avenant au projet de fonctionnement du RAM avec la CAF

8. PERSONNEL

- Création d'un emploi permanent de REDACTEUR pour les fonctions de responsable financier et informatique
- Modification de la délibération instituant le RIFSEEP suite à l'éligibilité des grades d'agent de maîtrise et adjoint technique
- Création des emplois non permanents du PAD de la saison 2018

9. ADMINISTRATION GENERALE

- Ouverture dominicale des commerces de détail non alimentaires en 2018

10. QUESTIONS DIVERSES

- M. le Président indique que le projet Voie Verte sera bientôt remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil communautaire afin de pouvoir lancer l'opération. Les travaux devraient débuter en milieu d'année 2019 pour se terminer approximativement fin 2020 / début 2021.

Cela devrait coûter à la 2C2A 1 700 000€ avant subventions et le département prendrait 50% du reste à charge après déduction des subventions.

- M. Benoit SINGLIT évoque le fait qu'un contrat entre VNF Grand Est et la Communauté de Communes va être signé. Chaque signataire s'engage sur un projet structurant de développement du tourisme fluvial. Il permettrait à VNF France de débloquer des crédits pour maintenir et entretenir les berges.

Le projet de la voie verte contribue à donner son sens à ce contrat canal. De plus, M. le Président précise que les maisons éclésiastiques sont du patrimoine dormant et que des projets vont peut-être être élaborés afin que ce ne soit plus le cas. De plus, l'engagement de la 2C2A reste très modeste.

Plus aucune remarque n'étant formulée, M. le Président lève la séance à 20h50.

Fait à Vouziers, le 30.11.17

Le secrétaire de séance,

Agnès MERCIER

Le Président,

Francis SIGNORET



